Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260302-D2026_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-17

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six
Le 2 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Février 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, Mme EON, MM. LE KERNEC, METAIRIE, CAMERLO, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, LAUNAY, MM. DESVACHEZ, JEGO

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOCENO

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DRAC BRETAGNE – DGD BIBLIOTHEQUES : MOBILIER, INFORMATISATION ET COLLECTIONS

Vu l'article L 2121-29, et les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du 25 mai 2020 fixant la délégation d'attributions consentie au maire par le conseil municipal ;
Vu la délibération n°2022-74 du 24 octobre 2022 relative au contrat de réservation SAVENN pour l'acquisition et l'aménagement du plateau libre en RDC ;
Vu le dispositif de l'Etat relatif à la Dotation générale de décentralisation - Concours particulier pour les bibliothèques – Fiches 2, 3 et 4 ;
Vu le courrier du 5 décembre 2023 adressé aux maires des communes pour une mise en réseau des médiathèques locales ;
Vu la Lettre d'intention du 17 janvier 2024 portant sur le Concours particulier pour la médiathèque et adressée à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne ;
Vu la délibération n° 2024-35 du 25 mars 2024 ;
Vu la notification en date du 9 décembre 2024 pour l'octroi d'une aide financière de la DRAC au titre du dispositif « Concours particulier pour les projets de médiathèques » à hauteur de 161 986,00 € HT ;
Considérant qu'aucune subvention DETR n'a été octroyée pour le projet de médiathèque ;

Considérant que La DGD Bibliothèques accompagne les opérations ayant pour objet :
- l'équipement mobilier et matériel initial ou son renouvellement
- l'informatisation et l'accessibilité numérique
- l'acquisition de collections tous supports.

Monsieur le maire rappelle que l'opération consiste en la démolition d'un bâtiment existant (Presbytère) et en la construction d'un nouveau bâtiment (SAVENN), comprenant une division parcellaire, la construction de sept logements aux étages et la livraison d'un plateau libre au rez-de-chaussée.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260302-D2026_17-DE

L'aménagement et l'équipement du plateau libre restent à charge de la commune. Il est affecté, notamment, à l'aménagement d'une médiathèque.

L'étude et l'acquisition des équipements (mobiliers, informatique, collections, signalétique) est éligible, sous réserve de satisfaire au cahier des charges de la Préfecture de région : surface plancher, horaires d'ouverture, affectation d'un agent, offre culturelle, mise en réseau, accessibilité, etc. à une aide financière de la DRAC.

Monsieur le maire présente le plan de financement, hors acquisition des locaux, comme suit :

FINANCEUR	DISPOSITIF
État – DRAC – DGD	Concours particulier bibliothèques
Région	Bien vivre partout en Bretagne

DÉPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	%
Travaux d'aménagement	750 000,00	État - DRAC – DGD Construction 2024	161 986,00	16,9 %
Mobilier fixe (rangements immobiles et banque d'accueil)	35 000,00	État - DRAC – DGD Mobilier 2026	15 000,00	1,6 %
Mobilier de convivialité (tables, chaises, étagères, etc.)	40 000,00			
Informatisation et accessibilité numérique (référentiel RGAA)	12 000,00	État - DRAC – DGD Informatisation 2026	2 400,00	0,2 %
Collections tous supports	18 000,00	État - DRAC – DGD Collections 2026	3 600,00	0,3 %
1 % artistique	8 968,67	Région – BVPeB 2025	43 147,00	4,5 %
MOE aménagement intérieur	71 867,00	**Autofinancement**	**733 115,74**	**76,0 %**
Marge pour imprévus (3 %)	28 453,07			
TOTAL € HT	**964 288,74**	**TOTAL €**	**964 288,74**	**100,0 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Approuve** le plan de financement proposé
- **Sollicite** pour ce projet une subvention auprès de la DRAC au titre du Concours particulier pour les bibliothèques municipales – DGD Bibliothèques – Mobilier
- **Sollicite** pour ce projet une subvention auprès de la DRAC au titre du Concours particulier pour les bibliothèques municipales – DGD Bibliothèques – Informatisation
- **Sollicite** pour ce projet une subvention auprès de la DRAC au titre du Concours particulier pour les bibliothèques municipales – DGD Bibliothèques – Collections tous supports
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan